



REXECODE

Centre de Recherches pour l'Expansion de l'Economie et le Développement des Entreprises

Paris, le 18 juin 2001

Communiqué

L'impact de la réduction du temps de travail sur l'emploi

La Commission du Commissariat Général du Plan mise en place le 25 août 1999 sur « la réduction du temps de travail, les enseignements de l'observation » a rendu son rapport. Le texte ci-joint reproduit la contribution de Rexecode à ces réflexions. Il conclut qu'au stade actuel, l'impact de la réduction du temps de travail sur l'emploi en France ne paraît pas significatif.

Les nombreuses créations d'emploi des années récentes s'expliquent par la conjonction d'une tendance longue à l'enrichissement de la croissance en emploi (sous l'effet de la modération salariale notamment), et de la reprise de la croissance européenne depuis la fin 1996. Ces observations sont générales à l'Europe. La France ne semble pas du point de vue des créations d'emploi dans une situation atypique due à l'impact des 35 heures.

Un risque nouveau apparaît aujourd'hui. La deuxième étape des 35 heures et le mécanisme pervers du double SMIC, dans un contexte économique qui se dégrade, risquent d'inverser un processus favorable à l'emploi à l'œuvre depuis une huitaine d'années.

Contacts : Michel Didier, directeur et Michel Martinez, économiste



Rexecode : Association régie par la loi du 1er juillet 1901. Siret : 784 361 164 000 30 APE 913E

Siège social : 29, Avenue Hoche 75008 PARIS - Tél. (1) 01 53 89 20 89 - Fax (1) 01 45 63 86 79

www.Rexecode.asso.fr



Le 18 juin 2001

Contribution de Rexecode au diagnostic sur l'impact de la réduction du temps de travail

La présente contribution se concentre sur l'impact des 35 heures sur l'emploi et plus précisément sur le diagnostic qu'il est actuellement possible de formuler à partir des données d'observation.

Les conclusions du rapport¹ reposent largement sur l'idée que les mesures de réduction du temps de travail décidées de 1996 à 2000 auraient conduit à la création de 240 000 emplois supplémentaires dans le secteur marchand.

Les arguments invoqués à l'appui de cette affirmation paraissent peu convaincants. En revanche, d'autres analyses absentes du rapport suggèrent plutôt qu'au stade actuel la thèse que la réduction du temps de travail aurait eu un impact positif sur l'emploi n'est pas établie à la lumière des observations récentes. Elles invitent même à souligner le risque d'un retour de notre économie vers un mauvais partage entre salaire et emploi et vers un renforcement de la substitution du capital au travail, tous deux défavorables à l'emploi.

¹ Rapport de la Commission du Commissariat Général du Plan sur « la réduction du temps de travail, les enseignements de l'observation », rendu public le 18 juin 2001.

1. L'étude statistique des accords passés ne permet d'établir aucune conclusion générale

Les enquêtes disponibles ne justifient pas les conclusions du rapport.

Le calcul de l'effet des 35 heures sur l'emploi développé dans le rapport (chapitre IV et conclusion de la seconde partie) repose sur une évaluation réalisée par la DARES (cf. *Les 35 heures, l'emploi et les salaires*, Premières synthèses, décembre 2000, n° 50.2) à partir de données d'établissements recueillies lors de l'enquête ACEMO.

L'étude analyse les évolutions du temps de travail de l'emploi et des salaires pour les premières générations d'établissements qui ont réduit le temps de travail et bénéficié d'aides incitatives offensives (accords Robien ou Aubry I). Comparés aux établissements analogues restés à 39 h, les établissements qui ont mis en œuvre des accords Robien ou Aubry I ont connu une dynamique de l'emploi plus rapide (l'écart étant de 6 à 7 %). Parallèlement, les salaires progressent moins rapidement que dans les autres établissements (1 % d'augmentation en moins sur deux ans).

Une partie des accords de RTT d'établissements ne bénéficiant pas d'aides incitatives ont aussi été dépouillés. De ce dépouillement, il ressortirait une réduction de la durée effective du travail de 6,4 % nettement inférieure à celle des accords incitatifs offensifs (10 %), ce qui conduirait, *en reprenant les hypothèses précédentes de gains de productivité* (hypothèses qui ne reposent sur aucune mesure directe), à des effets nets sur l'emploi estimés à un peu plus de 3 % des effectifs concernés.

En additionnant les emplois « créés » par les entreprises signataires d'accords Robien et Aubry I, et en généralisant l'hypothèse précédente de créations d'emploi (+3 %) à l'ensemble des entreprises concernées par les accords Aubry II, le rapport conclue que sur les 1 364 000 créations d'emploi salarié, entre juin 1996 et la fin de l'année 2000, dans le secteur marchand, 240 000 (soit environ un cinquième) pourraient être imputées aux différents mécanismes de réduction du temps de travail (Robien, Aubry I, Aubry II).

Le rapport exploite donc des résultats statistiques obtenus sur un ensemble très particulier d'entreprises, celles ayant signé un accord incitatif offensif, puis extrapole ces résultats à l'ensemble des entreprises concernées par les 35 heures.

Cette généralisation paraît hasardeuse pour plusieurs raisons :

1. L'évaluation micro-économique de la relation entre RTT et emploi ne concerne que les entreprises signataires d'accords *offensifs* Robien et Aubry I. Les effets sur l'emploi obtenus sur ces entreprises (6 à 7 % de créations d'emplois en plus) présupposent que leur production n'a pas augmenté plus vite que celle des entreprises non signataires. Compte tenu de la dynamique très favorable de l'emploi de ces entreprises avant même la mise en œuvre de la RTT, rien ne permet d'affirmer une telle chose et donc que les créations d'emplois sont dues aux 35 heures.
2. La méthode d'estimation (neutralisation des effets de taille et de secteur) ne constitue nullement une correction du biais de sélection, qui reste inconnu. Le fait de signer un accord offensif signifie certainement que l'entreprise présente des caractéristiques très particulières, qui elles seules pourraient suffire à expliquer les créations d'emplois observées. A priori, on peut supposer que plus une entreprise passe tôt aux

35 heures, plus l'intérêt qu'elle y a est grand. Or c'est cet intérêt qui n'est pas mis en évidence dans la méthode d'estimation.

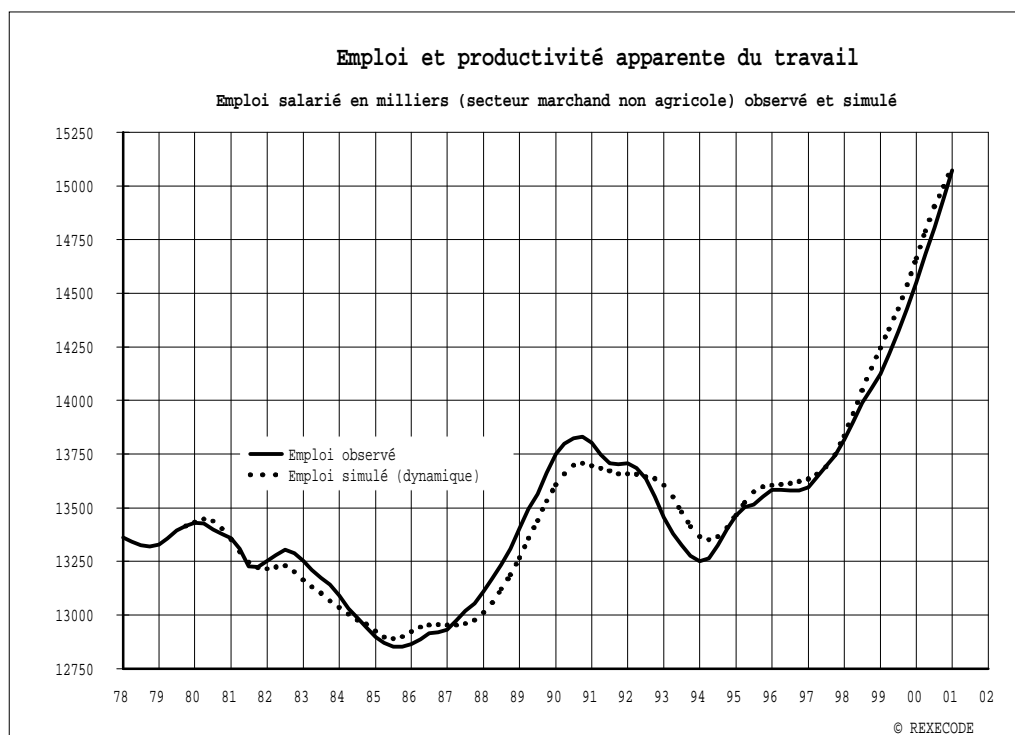
3. On ne dispose pas du recul suffisant pour affirmer que les emplois éventuellement créés dans ces entreprises au titre des 35 heures seront pérennes.

D'autres approches plus globales, absentes du rapport, montrent que la croissance suffit à expliquer statistiquement l'évolution de l'emploi.

2. L'emploi a augmenté fortement en France, mais on ne peut pas mettre en évidence un lien avec la RTT

L'évolution de l'emploi peut être largement expliquée par deux mécanismes principaux. D'une part, à court terme, les variations de l'emploi répondent avec plus ou moins de retard (de un à deux trimestres) aux variations de la production. D'autre part, à long terme, l'emploi s'ajuste au niveau de la production de manière à ce que la productivité du travail se rapproche de sa tendance. Nous avons testé un modèle économétrique dynamique qui donne des résultats satisfaisants (voir annexe). La courbe de l'emploi simulé rend assez bien compte de l'évolution de l'emploi de 1978 à 2000 inclus. A long terme, une baisse de la durée du travail n'a pas d'effet apparent sur la productivité du travail par salarié (et donc sur l'emploi). Elle en a un à très court terme (un à deux trimestres) mais transitoire. Les autres effets sont implicitement dans la tendance.

L'évaluation économétrique montre qu'on ne peut pas mettre en évidence une rupture éventuelle du mécanisme habituel qui serait apparu au cours des toutes dernières années et qui pourrait être imputé à la baisse de la durée du travail.

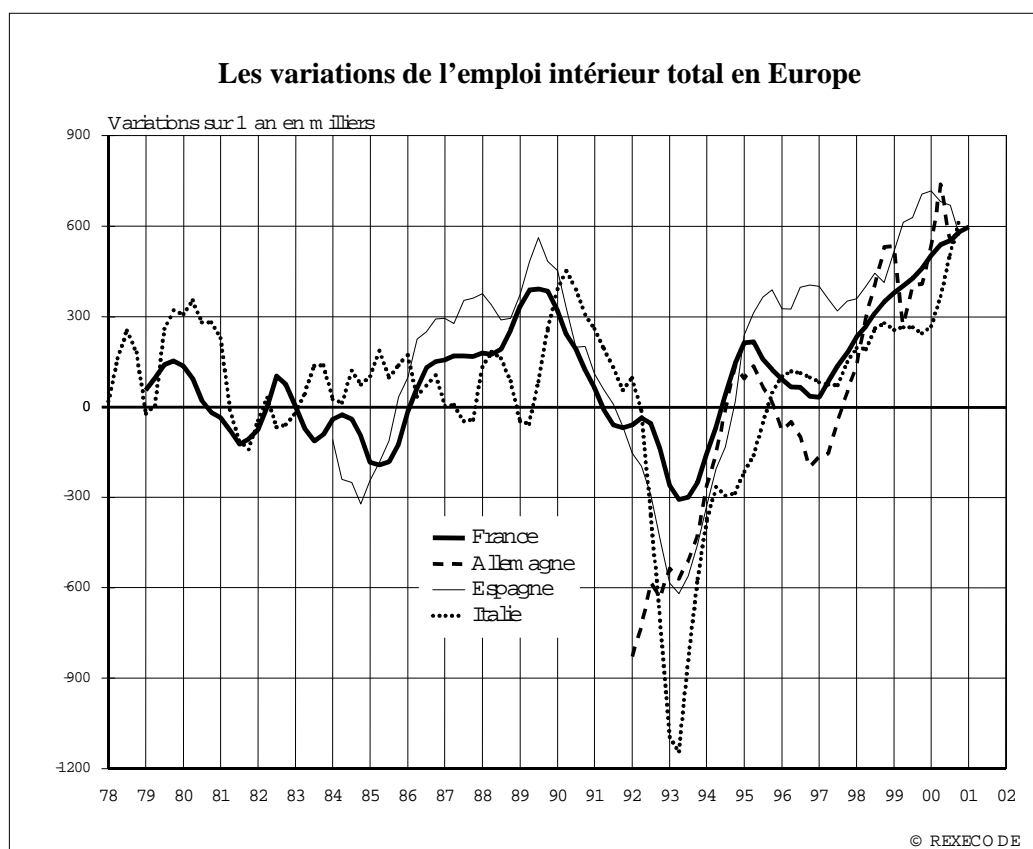


3. La croissance de l'emploi est générale en Europe et aucune spécificité française n'apparaît qui pourrait être due aux 35 heures

Alors que notre pays est le seul à avoir pratiqué une politique volontariste de réduction du temps de travail, les données montrent-elles que la France se distingue de ses voisins européens ? La réponse est plutôt non.

En moyenne annuelle sur l'année 2000, l'emploi intérieur français a augmenté de 2,3 % (+544 600 postes) pour une croissance du volume du PIB de 3,3 %. C'est en soi un excellent résultat. On observera cependant que la croissance de l'emploi s'est montrée aussi très vive

chez nos voisins européens. En termes d'emplois créés, l'Espagne arrive en tête de la zone euro (avec 659 700 soit une hausse de 4,7 %). Malgré une croissance du PIB légèrement plus faible que la France, l'Allemagne et l'Italie présentent en 2000 des performances analogues à celles de notre pays avec respectivement 589 500 et 442 000 emplois.



Alors qu'entre 1970 et 1995, la croissance de l'emploi s'était révélée médiocre (proche de zéro) dans les grands pays européens, le changement en cours est considérable, il est général et il s'accélère partout à compter de 1997. Sur la période 1995-2000, l'emploi augmente en moyenne de 1,2 % par an en France et au Royaume-Uni, de 1,1 % par an en Italie, de 0,6 % par an en Allemagne et de 3,6 % par an en Espagne.

Par rapport aux tendances des vingt-cinq années antérieures, le contenu en emploi de la croissance a augmenté sensiblement depuis 1995. Mesurée en pourcentage sur la période 1995-2000, la croissance de l'emploi des cinq plus grands pays européens (+1,3 %) a ainsi représenté la moitié de celle du volume du PIB. La France ne semble présenter à cet égard aucune caractéristique exceptionnelle, qui pourrait s'expliquer par un « effet réduction du temps de travail ».

Contenu en emploi de la croissance
1 point de croissance = ... point d'emploi

	1996	1997	1998	1999	2000	1995-2000	1997-2000
France	0,3	0,3	0,4	0,6	0,7	0,5	0,5
Italie	0,5	0,2	0,6	0,8	0,7	0,6	0,7
Allemagne	-0,4	-0,2	0,5	0,7	0,5	0,3	0,5
Espagne	1,2	0,7	0,7	1,1	1,2	1,0	1,0
Royaume-Uni	0,4	0,6	0,5	0,5	0,1	0,4	0,4

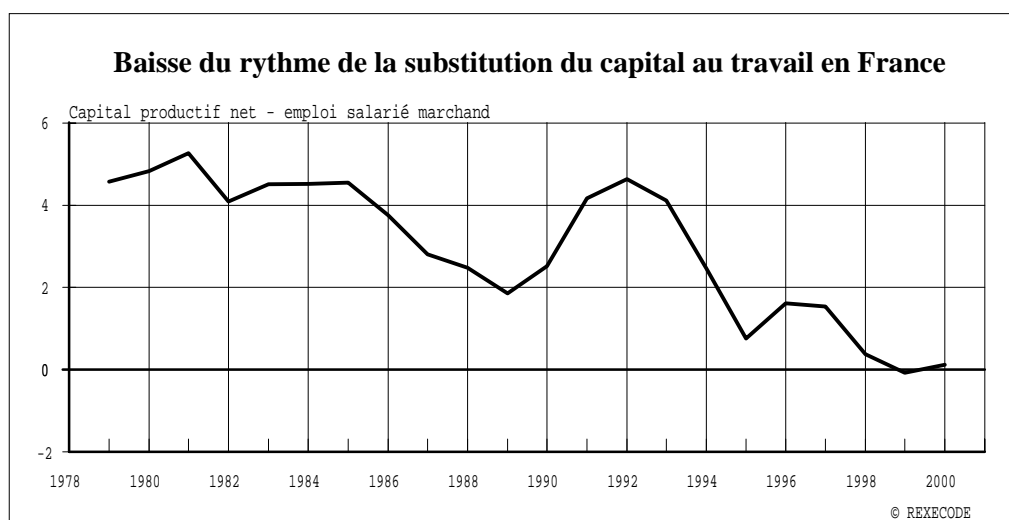
Entre 1997 et 2000, un point de croissance s'est accompagné de 0,4 point d'emploi au Royaume-Uni, de 0,5 point d'emploi en France et en Allemagne, de 0,7 point d'emploi en Italie et de 1 point d'emploi en Espagne. Les performances françaises en termes de contenu en emploi de la croissance sont comparables à celles de nos principaux partenaires européens. La réduction du temps de travail paraît mineure dans l'enrichissement de la croissance en emploi qui est l'élément principal et nouveau des années récentes.

*

* *

Conclusion

Les créations d'emplois des années récentes s'expliquent par un changement structurel intervenu progressivement au cours des années 90 : amorce d'un partage de la masse salariale plus favorable à l'emploi (probablement grâce à la modération salariale et au ralentissement des charges sociales) et réduction du rythme de la substitution du capital au travail. L'effet des mesures, spécifiques à la France, de réduction du temps de travail sont imperceptibles. Un risque à considérer serait que les 35 heures à pas forcé ne viennent interrompre en France un mouvement favorable et général à l'Europe.



Il faut souligner à cet égard que le contexte économique extrêmement favorable dans lequel la première tranche des 35 heures s'est opérée n'est plus le contexte actuel. Dans le contexte du ralentissement économique en cours, la fin de la modération salariale et la surcharge des coûts due à la généralisation des 35 heures aux PME poseraient un problème nouveau, le salaire horaire a déjà connu une forte hausse en France (la plus forte de tous les pays européens) et le salaire moyen par tête a nettement accéléré au premier trimestre 2001. Le mécanisme pervers de hausses du SMIC liées aux 35 heures, s'il n'était pas enrayé, ne pourrait qu'accélérer le mouvement.

Annexe
La relation emploi-croissance
(sphère marchande non-agricole)

Equation d'emploi sur la période 1978-2000

$$\begin{aligned} \text{dlog(N)} = & 1.00678 * \text{dlog(N)}[-1] & -0.68537 * \text{dlog(N)}[-2] & +0.39909 * \text{dlog(N)}[-3] & -0.15370 * \text{dlog(N)}[-4] \\ & (9.42149) & (4.61262) & (2.53768) & (1.54963) \\ & & & & +0.07868 * (\text{dlog(Y)} + \text{dlog(Y)}[-1] + \text{dlog(Y)}[-2] + \text{dlog(Y)}[-3]) \\ & & & & (5.45035) \\ & & & & -0.07675 * (\text{dlog(D)}[-1] - \text{dlog(D)}[-2]) & +0.00015 * (\text{T}-1997) & -0.00002 \\ & & & & (1.01304) & (5.08304) & (0.09341) \end{aligned}$$

où N désigne l'emploi marchand non agricole, Y la valeur ajoutée en volume du secteur marchand non-agricole, D la durée effective moyenne du travail, T la date

R Sq 0.9215
D.W.(1) 1.9144
D.W.(4) 2.1478

Cette équation signifie que les variations de l'emploi dépendent principalement des variations du volume du PIB, et de ses retards.

Les variations de la durée effective du travail n'ont d'effet qu'à court terme.